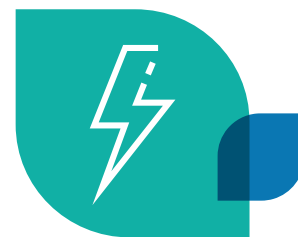


PRÉ POUR 2030 : ÉLECTRICITÉ

L'objectif d'une électricité carboneutre d'ici 2035 permettra d'accroître l'énergie non émettrice dans l'ensemble du Canada, de relier les régions à l'énergie propre et de favoriser un approvisionnement en électricité plus propre, fiable et abordable. Il contribuera également à réduire les émissions provenant d'autres secteurs, comme l'industrie, les bâtiments et les transports.



Émissions en 2005 : **118 Mt**

Émissions en 2019 : **61 Mt**

Variation estimée des émissions
entre 2005 et 2030 : **- 88 p. 100**

Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant?

- ✓ Contribué à l'accélération de l'élimination progressive du charbon, mis en œuvre des réglementations sur le gaz naturel et fixé un prix pour la pollution par le carbone.
- ✓ Financé plusieurs programmes visant à répondre à la demande croissante d'électricité propre, notamment le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification de 964 millions de dollars, le Programme des réseaux intelligents de 99 millions de dollars et le Programme des énergies renouvelables émergentes de 200 millions de dollars.
- ✓ Lancé le Plan d'action canadien des petits réacteurs modulaires (PRM) afin de faire progresser le potentiel d'utilisation de cette technologie comme moyen de réduire les émissions.
- ✓ Fourni 340 millions de dollars pour financer des projets visant à soutenir la transition vers l'abandon du diesel dans les collectivités autochtones rurales et éloignées.

Nouvelles mesures clés

Pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de 2030 et la carboneutralité d'ici 2050, le gouvernement du Canada concentrera ses activités dans les domaines clés suivants et réduira les émissions du secteur de l'électricité :



Un appui continu et accru au déploiement de technologies d'énergie renouvelable prêtes à la commercialisation favorisera la décarbonisation des réseaux à court terme. D'ici 2050, les investissements dans les technologies émergentes, comme l'énergie géothermique, l'énergie marémotrice, les PRM, le captage et le stockage du carbone, et le stockage de l'électricité, permettront au Canada d'être un chef de file mondial dans ces nouvelles technologies. Pour appuyer le développement et le déploiement de ces technologies, le gouvernement fera les investissements supplémentaires suivants :

- 600 millions de dollars au Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour soutenir des projets supplémentaires d'électricité renouvelable et de modernisation du réseau.
- 250 millions de dollars pour soutenir les travaux de prédéveloppement de grands projets d'électricité propre, en collaboration avec les provinces, par l'entremise du Programme de prédéveloppement de l'électricité.
- 2,4 millions de dollars pour la création du conseil pancanadien du réseau qui fournira des conseils externes au gouvernement du Canada afin de promouvoir les investissements dans les infrastructures d'électricité propre.





Pour faciliter la connexion des régions à l'aide d'énergie propre, le gouvernement :

- Mettra en place, grâce à un investissement de 25 millions de dollars, des initiatives stratégiques régionales afin de travailler avec les provinces, les territoires et les intervenants concernés pour élaborer des plans régionaux d'énergie carboneutre.
- Dirigera la mobilisation dans tout le Canada atlantique afin d'établir une voie claire pour l'initiative de la boucle de l'Atlantique.
- Soutiendra l'élimination des risques et l'accélération du développement de lignes de transmission interprovinciales transformatrices et nationales qui relient les sources d'énergie propre aux endroits qui dépendent actuellement fortement des combustibles fossiles pour la production d'électricité.

Pour aller plus loin

Le gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour les PRM, y compris la création d'une table de leadership pour faire progresser l'avenir des PRM au Canada et faire en sorte que les participants profitent de conseils d'experts. Il étudie aussi les possibilités d'élargir le développement et le déploiement des PRM au pays et à l'étranger.

L'élaboration d'une norme d'électricité propre afin de réaliser un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 fournira une voie à suivre claire et une certitude pour l'industrie. Le gouvernement a publié un document de discussion et lancé un processus de collaboration avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones, l'industrie et la société civile afin d'éclairer la conception et la portée de la norme.